# RAPPORT ANNUEL **2022-2023**



# Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est présentée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont constatés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects des activités d'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit.

Il incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant, de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations.

La présidente-directrice générale, **Justine Hendricks, MBA** 

Regina, Canada Le 13 juin, 2023 Le vice-président exécutif et chef des finances,

Ross Topp, CPA, CA

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

#### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Financement agricole Canada et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2023, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur Financement agricole Canada*, les règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Financement agricole Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Financement agricole Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA

Kionen algrall

Directeur principal

Ottawa, Canada le 13 juin 2023

# Bilan consolidé

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Note	2023	2022
Actif			
Espèces et quasi-espèces	5	1 782 248	1 439 109
Placements à court terme	6	221 589	584 397
Créances et charges payées d'avance		38 660	38 490
Actifs financiers dérivés	7	220	-
Actifs destinés à la vente	8	<u>-</u>	185 761
		2 042 717	2 247 757
Prêts nets	9, 11	47 715 829	44 379 503
Autres prêts nets	10, 11	25 513	50 443
Placements à la juste valeur	12	131 230	56 063
Participation dans des entreprises associées		62 072	49 424
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	292 242	293 543
		48 226 886	44 828 976
Immobilisations corporelles	14	182 008	188 798
Actifs incorporels	15	9 611	12 668
Autres actifs		5 434	5 824
		197 053	207 290
Total de l'actif		50 466 656	47 284 023
Passif			
Créditeurs et charges à payer		91 939	84 274
Passifs financiers dérivés	7		32
		91 939	84 306
Emprunts	16		
Dette à court terme		7 697 512	8 077 614
Dette à long terme		33 671 581	30 106 670
		41 369 093	38 184 284
Passifs des prêts Transfert		179 873	173 652
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	84 143	91 471
Passifs liés aux contrats de location	17	160 270	166 748
Autres passifs		2 704	6 335
		426 990	438 206
Total du passif		41 888 022	38 706 796
Capitaux propres			
Capital d'apport	22, 23	250 000	500 000
Bénéfices non répartis		8 327 235	8 076 280
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère		8 577 235	8 576 280
Participation minoritaire		1 399	947
		8 578 634	8 577 227
Total du passif et des capitaux propres		50 466 656	47 284 023

Engagements, cautionnements et éventualités (note 21).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 13 juin 2023 et ont été signés en son nom par :

La présidente-directrice générale,

**Justine Hendricks, MBA** 

Le président du Comité d'audit,

**Govert Verstralen** 

# État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Note	2023	2022
Intérêts créditeurs		2 222 700	1 567 027
Intérêts débiteurs		(868 687)	(226 515)
Intérêts créditeurs nets	18	1 354 013	1 340 512
(Charge pour pertes sur prêts) ajustement au titre des pertes sur prêts		(108 040)	89 947
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts		1 245 973	1 430 459
Revenu tiré de l'assurance	19	15 736	16 809
Perte nette résultant de la participation dans des entreprises associées		(7 614)	(9 515)
Gain net tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		16 263	8 757
Gain de change net (perte de change nette)	24	2 923	(170)
Autres charges		(3 120)	(6 526)
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêts <sup>(1)</sup>		1 270 161	1 439 814
Frais d'administration	20	(548 064)	(507 927)
Bénéfice net		722 097	931 887
Bénéfice net attribuable à :			
l'actionnaire de l'entité mère		721 977	931 844
la participation minoritaire		120	43

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Note	2023	2022
Bénéfice net		722,097	931,887
Autres éléments du résultat global			
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net			
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur instruments dérivés précédemment désignés			
comme couvertures de flux de trésorerie	18	_	(1,489)
		-	(1,489)
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net			
Réévaluation de l'actif et du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	(522)	166,970
Total des autres éléments (de la perte globale) du résultat global		(522)	165,481
Total du résultat global		721,575	1,097,368
Total du résultat global attribuable à :			
l'actionnaire de l'entité mère		721,455	1,097,325
la participation minoritaire		120	43

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Total

# État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Solde 2022	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire	Solde 2023
Capital d'apport	500 000	_	_	(250 000)	_	250 000
Bénéfices non répartis	8 076 280	721 977	(522)	(470 500)	-	8 327 235
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère Participation minoritaire	8 576 280 947	721 977 120	(522) <u>-</u>	(720 500) -	- 332	8 577 235 1 399
Total	8 577 227	722 097	(522)	(720 500)	332	8 578 634
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Solde 2021	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire	Solde 2022
Capital d'apport	500 000	-	-	-	-	500 000
Bénéfices non répartis	7 537 566	931 844	166 970	(560 100)	-	8 076 280
Gains nets (virement de gains nets) sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 489	_	(1 489)	_	_	_
Total du cumul des autres éléments du résultat global	1 489	-	(1 489)	_	-	-
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	8 039 055	931 844	165 481	(560 100)	-	8 576 280
Participation minoritaire	610	43	-	-	294	947

931 887

165 481

(560 100)

294

8 577 227

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

8 039 665

# État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	722 097	931 887
Ajustements pour déterminer les (sorties) rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs <sup>(1)</sup>	(2 222 700)	(1 567 027
Intérêts débiteurs <sup>(1)</sup>	868 687	226 515
Charge pour pertes sur prêts (ajustement au titre des pertes sur prêts)	108 040	(89 947
Gain net non réalisé tiré des instruments financiers désignés à la juste		
valeur par le biais du compte de résultat	(15 057)	(8 757
Perte nette résultant de la participation dans des entreprises associées	7 614	9 515
Amortissement	31 934	35 250
Gains de change nets non réalisés	(66 162)	(6 947
Perte de valeur sur les actifs destinés à la vente	2 484	4 500
Produits de la vente du portefeuille de crédit-bail	171 625	-
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	(3 241 712)	(3 144 999
Rentrées de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	_	3 889
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	2 233	(17 667
Intérêts reçus	2 086 953	1 525 840
Intérêts payés	(746 306)	(216 305
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(2 290 270)	(2 314 253
Activités de placement		
Achat de placements à court terme	(699 306)	(763 016
Produit de l'arrivée à échéance des placements à court terme	1 063 633	910 761
Décaissements liés à d'autres prêts	(225)	(4 000
Remboursements liés à d'autres prêts	15 000	10 774
Acquisition de placements à la juste valeur	(58 115)	(18 507
Produit de la vente et remboursement des placements à la juste valeur	2 400	-
Décaissements liés à la participation dans des entreprises associées	(21 836)	(10 122
Remboursements liés à la participation dans des entreprises associées	1 573	9 022
Achat d'immobilisations corporelles	(10 456)	(6 892
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	_	15 656
Achat d'actifs incorporels	(3 116)	(3 024
Rentrées de fonds liées aux activités de placement	289 552	140 652
Activités de financement		
Dette à long terme émise	10 197 000	14 490 000
Dette à long terme remboursée	(7 128 529)	(11 785 856
Dette à court terme émise	12 997 331	12 629 821
Dette à court terme remboursée	(12 988 412)	(12 397 247
Remboursement de capital relatif aux passifs liés aux contrats de location	(15 219)	(15 250
Dividende versé	(720 500)	(560 100
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	2 341 671	2 361 368
Variation des espèces et quasi-espèces	340 953	187 767
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 439 109	1 251 093
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises étrangères	2 186	249
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 782 248	1 439 109
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Espèces	1 240 417	1 295 169
Quasi-espèces	541 831	143 940

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés

# 1. La société

#### **Pouvoirs et objectifs**

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959, en vertu de la Loi sur le crédit agricole, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. FAC mène ses activités partout au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu.

FAC a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles - notamment les fermes familiales - et aux entreprises notamment les petites et moyennes entreprises - de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de FAC visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le 2 avril 1993, la Loi sur la Société du crédit agricole est promulguée en remplacement de la Loi sur le crédit agricole et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée élargit alors le mandat de FAC, conférant à cette dernière des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la Loi sur Financement agricole Canada a reçu la sanction royale, remplaçant ainsi la Loi sur la Société du crédit agricole. Cette Loi permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

Le 25 mars 2020, la Loi sur Financement agricole Canada a été modifiée afin de permettre au ministre des Finances de déterminer la limite relative aux versements de capital. Ainsi, le 25 mars 2020, le ministre a augmenté la limite relative aux versements de capital, la faisant passer à 2 500 millions de dollars.

En septembre 2008, FAC et plusieurs autres sociétés d'État ont reçu une directive (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2023, la société a continué de se conformer aux exigences de la directive.

En juillet 2015, FAC a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, les directives et les instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La directive imposait également à FAC de présenter un compte rendu de sa mise en œuvre dans son prochain plan d'entreprise, et FAC a rempli cette exigence. Ainsi, les politiques, les lignes directrices et les pratiques de FAC sont harmonisées avec les politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor depuis le 31 mars 2016.

En mars 2017, FAC a reçu la directive (C.P. 2017-242) conformément à l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cette directive visait à assurer un partage équitable et équilibré des cotisations au régime de retraite entre l'employé et l'employeur, et à fixer l'âge normal de la retraite à 65 ans. Au 31 mars 2018, FAC respectait en tous points la directive et elle continue de s'y conformer.

# 2. Mode de préparation

#### Base de présentation

Les états financiers consolidés (états financiers) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Sauf indication contraire, les états financiers sont présentés en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de FAC.

#### Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de FAC et les fonds consolidés indiqués ci-dessous. Les fonds consolidés sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque dont FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide ces fonds étant donné qu'elle exerce un contrôle sur eux. La société contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle peut influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds. Un ajustement a été apporté pour les variations de juste valeur des placements et les opérations survenues entre la fin de l'exercice des fonds consolidés (31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les fonds consolidés qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les fonds suivants ont été consolidés dans les états financiers consolidés de FAC au 31 mars 2023 et 2022.

Fonds	Activité principale	Pays de constitution et de résidence	Proportion de propriété et de droits de vote détenus	Base de contrôle
				Droit de vote
Fonds de financement	Investissements dans le			et ententes
subordonnée Forage II	financement subordonne	é Canada	99 %	contractuelles
				Droit de vote
Fonds de financement	Investissements dans le			et ententes
subordonnée Forage III	financement subordonne	é Canada	99 %	contractuels
Fonds pour des solutions d'affaire	s Investissements dans			Droit de vote
en agriculture et en alimentation	des fonds de capital-			et ententes
Forage Capital	risque	Canada	99 %	contractuelles

# Placements de capital de risque

# Jugements

Pour définir la façon de comptabiliser les placements de capital-risque, la direction tient compte de plusieurs facteurs pour déterminer si FAC exerce ou non un contrôle ou une influence considérable sur le fonds. Les facteurs pris en compte sont l'actionnariat, les droits de vote et le nombre de sièges détenus par FAC au comité consultatif.

#### Participation dans des entreprises associées

FAC détient des placements dans des sociétés en commandite de financement de capital-risque (fonds de placements en actions) qui sont des entreprises associées de FAC. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable. FAC a le pouvoir de participer aux décisions de gouvernance financière et opérationnelle de la société en commandite, sans toutefois exercer un contrôle sur ces décisions. Ces fonds de placements en actions sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence. Un ajustement a été apporté pour les variations de juste valeur des placements et les opérations survenues entre la fin de l'exercice des fonds de placements en actions (le 31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC.

#### 2. Mode de préparation (suite)

#### Autres placements de capital-risque

Les placements de capital-risque qui ne satisfont pas aux critères relatifs à la consolidation ou à la participation dans des entreprises associées sont désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et sont comptabilisés comme des placements à la juste valeur.

## Conversion des devises étrangères

Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts, les créances et les emprunts sont comptabilisés selon leur valeur nette dans l'État consolidé des résultats.

#### Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont les événements futurs prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les informations à propos des principaux jugements, estimations et hypothèses qui sont essentielles à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordées dans le présent rapport.

#### **Autres politiques comptables**

Pour faciliter la lecture des présents états financiers consolidés, d'autres politiques comptables, estimations et jugements importants (à l'exception de ceux indiqués dans la note 2) sont communiqués dans les notes, accompagnés des divulgations de l'information financière connexes. Consultez le tableau ci-dessous à titre de référence.

		Réglementation	Estimations et jugements	
Note	Sujet	comptable	comptables	Page
5	Espèces et quasi-espèces	X		79
6	Placements à court terme	X		79
7	Instruments financiers dérivés	X		79
8	Actifs destinés à la vente	X		80
9	Prêts nets	X		81
10	Autres prêts nets	X		84
11	Provision pour pertes sur prêts	X	Х	85
12	Juste valeur des instruments financiers	X	Х	89
13	Avantages postérieurs à l'emploi	X	Х	91
14	Immobilisations corporelles	X	Х	96
15	Actifs incorporels	X	Х	99
16	Emprunts	X		100
17	Passifs liés aux contrats de location	X		102
19	Assurance	X		103
22	Opérations entre apparentés	X		105

# 3. Changements aux normes comptables

# Normes comptables émises, mais non encore en vigueur

FAC a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI), mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle a déterminé que les normes suivantes pourraient avoir une incidence future sur la société.

Norme	Détails	Date d'application initiale
IAS 1 – Présentation des états financiers	En février 2021, le CNCI a publié l'Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables qui modifiait la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. La modification oblige les entités à fournir des informations significatives sur ses méthodes comptables plutôt que de l'information sur ses principales méthodes comptables.	1 <sup>er</sup> avril 2023
	FAC a réalisé une évaluation des modifications apportées aux normes et a adopté cette modification de façon anticipée le 1er avril 2022. FAC a donc fourni de l'information significative sur ses méthodes comptables plutôt que des informations sur ses principales méthodes comptables.	
IAS 1 – Présentation des états financiers	En janvier 2020, le CNCI a publié le document Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants qui modifiait la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. Cette modification fournit une méthode plus générale de classement des passifs en fonction des ententes contractuelles en place à la date du rapport.	1 <sup>er</sup> avril 2024
	FAC a réalisé une évaluation des modifications apportées à la norme et a déterminé qu'il y aura une incidence sur la classification de la dette à court et à long terme lorsque de nouvelles ententes de prêt à long terme comprendront des droits de report des paiements d'une durée de plus de 12 mois. FAC a adopté cette modification de façon anticipée le 1er avril 2022 et il n'y a eu aucune incidence sur la transition.	
IAS 1 – Présentation des états financiers	En octobre 2022, le CNCI a publié l'exposé-sondage Passifs non courants assortis de clauses restrictives qui modifiait la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. Les modifications visaient à apporter des éclaircissements au sujet de l'incidence des conditions, auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, sur le classement d'un passif. Ces modifications visaient à améliorer l'information à propos des clauses restrictives.	1 <sup>er</sup> avril 2024
	La direction évalue actuellement les effets que cette norme aura sur les états financiers et les conventions comptables de FAC.	
IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	En février 2021, le CNCI a publié le document Definition of Accounting Estimates, qui modifie la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Les modifications comprennent l'ajout d'une définition des estimations comptables ainsi que d'autres modifications visant à établir une distinction entre les changements dans les estimations comptables et les changements dans les méthodes comptables.	1 <sup>er</sup> avril 2023
	FAC a évalué la norme et déterminé qu'il n'y a aucune incidence sur la transition.	

#### Changements actuels dans les normes comptables

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

En mars 2021, la Financial Conduct Authority et l'Intercontinental Exchange Benchmark Administration ont annoncé que le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en dollars américains serait abandonné le 30 juin 2023. Ce délai a donné le temps aux contrats existants fondés sur le LIBOR en dollars américains de venir à échéance. FAC détenait des prêts qui utilisaient le LIBOR en dollars américains comme taux de référence.

En octobre 2021, un projet consistant à utiliser le taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate, ou SOFR) comme taux de référence a été lancé. Depuis février 2022, tous les nouveaux prêts en dollars américains ont pour taux de référence le SOFR. Au cours de l'exercice 2022-2023, FAC a mené un projet visant à convertir les prêts clients au SOFR. L'impact de ces modifications était négligeable. Au 31 mars 2023, tous les prêts fondés sur le LIBOR ont été convertis.

# 4. Reclassement des données comparatives

#### a) Changement dans la présentation des gains et des pertes de juste valeur

FAC inscrivait précédemment ses gains et ses pertes de juste valeur à un poste distinct avant bénéfice net dans son État consolidé des résultats. Dans le cadre de l'examen des états financiers de FAC, nous avons décidé de classer les gains et pertes de juste valeur dans les produits autres que d'intérêts, car cet emplacement représente des transactions autres que liées à l'intérêt. Nous avons également renommé le poste, qui porte maintenant le titre « Gain net (perte nette) tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais.

Par conséquent, les données comparatives suivantes ont été reclassées afin qu'elles soient conformes aux normes de présentation de l'exercice en cours. Le tableau ci-dessous présente les répercussions en date du 31 mars 2022.

## Ajustements à l'État consolidé des résultats

	Déclaré		Après
Exercice terminé le 31 mars 2022	auparavant	Ajustements	reclassement
Gain net tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par			
le biais du compte de résultat	-	8 757	8 757
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêts	1 431 057	8 757	1 439 814
Bénéfice net avant le gain (la perte) de juste valeur	923 130	(923 130)	_
Gain (perte) de juste valeur	8 757	(8 757)	-
Ajustements à l'État consolidé des flux de trésorerie			
	Déclaré		Après
Exercice terminé le 31 mars 2022	auparavant	Ajustements	reclassement
(Gain) perte de juste valeur	(8 757)	8 757	-
Gain net tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par			
le biais du compte de résultat	_	(8 757)	(8 757)

#### b) Changement dans la présentation des intérêts créditeurs nets

FAC déclarait auparavant ses intérêts créditeurs et débiteurs dans l'État consolidé des flux de trésorerie. Nous avons décidé de mettre à jour notre présentation et de déclarer les intérêts créditeurs et débiteurs pour les activités d'exploitation en chiffres bruts. Ces changements permettent une compréhension approfondie de la nature des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de les harmoniser avec les comparables de l'industrie.

Par conséquent, les données comparatives suivantes ont été reclassées afin qu'elles soient conformes aux normes de présentation de l'exercice en cours. Le tableau ci-dessous présente les répercussions en date du 31 mars 2022.

#### Ajustements à l'état consolidé des flux de trésorerie

	Déclaré		Après
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	auparavant	Ajustements	reclassement
Activités d'exploitation			
Intérêts créditeurs nets	(1 340 512)	1 340 512	-
Intérêts créditeurs	-	(1 567 027)	(1 567 027)
Intérêts débiteurs	-	226 515	226 515

# 5. Espèces et quasi-espèces

#### Convention comptable

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins à compter de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les espèces et quasi-espèces sont gérées comme détenues à des fins de perception et classées comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les espèces et quasi-espèces sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# 6. Placements à court terme

## Convention comptable

Les placements à court terme sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités, sont gérés comme détenus à des fins de perception et sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les placements à court terme sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés dans les intérêts créditeurs selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Renseignements justificatifs

Au 31 mars 2023, les placements à court terme s'élevaient à 222 millions de dollars (584 millions en 2022) et avaient un rendement de 3,72 % (0,48 % en 2022). Ils étaient composés de billets à ordre et de bons du Trésor. Au 31 mars 2023, la provision pour pertes sur prêts pour les placements à court terme s'élevait à 0 \$ (aucune en 2022).

# 7. Instruments financiers dérivés

#### **Convention comptable**

Les instruments financiers dérivés donnent lieu à des droits et obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier primaire sous-jacent. FAC utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt dans les limites approuvées par son Conseil d'administration (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. FAC n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

Les instruments dérivés sont classés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et évalués à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la note 12, et les gains et les pertes sont constatés au poste du gain net (perte nette) tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les instruments dérivés classés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Nous avons ajouté les intérêts produits et à recevoir sur les instruments dérivés classés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat dans les intérêts créditeurs.

### Renseignements justificatifs

Les contrats dérivés auxquels souscrit FAC sont des instruments négociés hors cote. Les swaps de taux d'intérêt sont des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé. FAC est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables.

FAC a acheté des options sur taux d'intérêt. En vertu de ces contrats, FAC (l'acheteur de l'option) fait l'acquisition auprès d'un tiers (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché sensible aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant illustre les montants nominaux de référence, le terme jusqu'à échéance et les justes valeurs de nos instruments dérivés.

Au 31 mars			2023		202	22	
			Montants		Montants		
			nominaux de		nominaux de		
		Échéance	référence	Juste valeur	référence	Juste valeur	
Swaps de taux	d'intérêt						
À recevoir	À payer						
Taux variable	Taux fixe	Moins d'un an	-	-	12 496	(32)	
Options de taux	d'intérêt						
À recevoir	À payer						
Taux variable	Taux fixe	Moins d'un an	87 000	220	_		
			87 000	220	12 496	(32)	

#### Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle que, au fil du temps, FAC peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture du marché.

FAC ne prévoit pas de manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit de Aa3, A et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), Standard & Poor's Ratings Services (S&P) et Dominion Bond Rating Service (DBRS), respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2023, de 44 millions de dollars (12 millions en 2022). FAC atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 24). Ces accords créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussions sur les justes valeurs au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023.

# 8. Actifs destinés à la vente

#### Convention comptable

Les actifs à long terme désignés comme destinés à la vente sont présentés séparément dans le bilan consolidé selon le montant le moins élevé entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de la vente. Lorsque les actifs à long terme sont désignés comme destinés à la vente, ils cessent d'être amortis. Toutes les diminutions de la juste valeur moins les coûts de la vente sont portées au poste des autres charges dans l'État consolidé des résultats.

#### Renseignements justificatifs

Le portefeuille de crédit-bail, désigné comme actif destiné à la vente dans le bilan consolidé au 31 mars 2022, a été vendu le 5 juillet 2022 à une entreprise de services financiers pour un montant en espèces de 172 millions de dollars, soit la valeur comptable nette du portefeuille à la date de la vente.

# 9. Prêts nets

#### Convention comptable

#### **Prêts**

Les prêts sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les prêts sont déclarés à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués au coût amorti. Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées dans les intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un prêt est classé douteux, les intérêts créditeurs associés aux prêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, jusqu'à ce qu'il soit réinscrit comme prêt productif ou radié.

FAC radie partiellement ou entièrement les prêts et la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'y a plus de probabilité raisonnable de recouvrement.

#### Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Si les modalités contractuelles d'un actif financier sont modifiées, FAC réalise une évaluation afin de déterminer si l'actif financier devrait être décomptabilisé. Lorsque la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, nous continuons d'utiliser la date de constitution pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante aux fins de détermination du stade pour les pertes sur prêts, et un gain ou une perte découlant de la modification est constaté. Nous comptabilisons un gain ou une perte découlant de la modification au poste des intérêts créditeurs et au poste des prêts nets lorsque la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial, est supérieure ou inférieure à la valeur initiale des flux de trésorerie. Les intérêts créditeurs continuent d'être comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif initial.

#### Prêts Transfert et passifs

Conformément au produit de prêt Transfert de FAC, la société conclut des contrats distincts avec l'emprunteur du prêt et le vendeur. Le premier contrat donne lieu à un prêt, qui est comptabilisé conformément à la Politique sur les prêts de FAC. La société constate aussi un passif des prêts Transfert comptabilisé initialement à un montant égal au prêt. Le passif représente les sommes dues au vendeur, FAC étant tenue de verser des montants conformément à un calendrier de décaissements qui peut différer du calendrier de paiement des prêts. À mesure que les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements des prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 9. Prêts nets (suite)

# Renseignements justificatifs

Les tableaux suivants présentent un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars	2023			
	Moins de	De 1 an	Plus de	
	1 an	à 5 ans	5 ans	Total
Taux variable	3 667 118	9 606 345	244 871	13 518 334
Taux fixe	3 205 151	21 059 597	10 136 958	34 401 706
Prêts bruts	6 872 269	30 665 942	10 381 829	47 920 040
Commissions sur prêts reportées				(38 742)
Total des prêts <sup>(1)</sup>				47 881 298
Provision pour pertes sur prêts (note 11)				(165 469)
Prêts nets				47 715 829

<sup>(1)</sup> Le total des prêts au 31 mars 2023 comprend des intérêts courus et des frais cumulés d'un montant de 402 millions de dollars et le total des prêts Transfert d'un montant de 180 millions de dollars.

Au 31 mars		2022		
	Moins de	De 1 an	Plus de	
	1 an	à 5 ans	5 ans	Total
Taux variable	3 995 145	10 638 362	378 904	15 012 411
Taux fixe	4 276 842	16 060 560	9 184 576	29 521 978
Prêts bruts	8 271 987	26 698 922	9 563 480	44 534 389
Commissions sur prêts reportées				(45 252)
Total des prêts <sup>(1)</sup>				44 489 137
Provision pour pertes sur prêts (note 11)				(109 634)
Prêts nets				44 379 503

<sup>(1)</sup> Le total des prêts au 31 mars 2022 comprend des intérêts courus et des frais cumulés de 285 millions de dollars et le total des prêts Transfert d'un montant de 174 millions de dollars.

Au 31 mars 2023, 907 millions de dollars (693 millions en 2022) des prêts étaient libellés en dollars américains.

#### 9. Prêts nets (suite)

#### Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

#### Répartition par secteur

	Prêts br	uts	Prêts douteux		
Au 31 mars	2023	2022	2023	2022	
Céréales et oléagineux	15 316 509	14 332 100	208 617	128 637	
Lait	7 238 310	6 929 019	36 750	15 677	
Agroentreprise	6 117 354	5 432 022	61 909	77 836	
Bœuf	3 900 270	3 713 939	119 589	67 254	
Volaille	3 243 888	3 004 698	10 355	6 087	
Autre	3 225 434	3 025 176	89 307	44 057	
Agroalimentaire	2 131 496	1 827 205	154 369	16 849	
Serres	1 987 110	1 848 533	18 846	6 980	
Alliances	1 765 351	1 706 558	16 814	17 965	
Porc	1 567 816	1 394 722	57 094	6 357	
Fruits	1 426 502	1 320 417	40 288	6 672	
Total	47 920 040	44 534 389	813 938	394 371	

#### Répartition géographique

	Prêts br	uts	Prêts douteux		
Au 31 mars	2023	2022	2023	2022	
Ontario	14 325 828	13 010 205	92 086	55 418	
Saskatchewan	8 719 833	8 312 457	143 612	105 463	
Alberta	8 538 054	8 181 161	181 516	104 600	
Québec	6 854 067	6 157 848	158 125	51 493	
Colombie-Britannique	4 244 057	4 007 965	102 200	24 161	
Manitoba	3 762 858	3 519 480	61 480	38 460	
Atlantique	1 475 343	1 345 273	74 919	14 776	
Total	47 920 040	44 534 389	813 938	394 371	

#### Prêts en retard, mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré comme en retard lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en retard, mais qui n'étaient pas douteux.

Au 31 mars	2023	2022
En retard, mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	104 268	141 039
De 31 à 60 jours	56 397	46 604
De 61 à 89 jours	31 105	18 950
90 jours ou plus	_	88 665
	191 770	295 258

#### Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Dans le cadre des activités de financement habituelles de FAC, les modalités contractuelles des prêts sont modifiées à l'occasion, et ce, pour différentes raisons, dont les difficultés financières et les préférences de l'emprunteur.

La valeur comptable nette des prêts assortis d'une provision au montant des pertes attendues pour la durée de vie de ces prêts et qui ont été modifiés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023 était de 3 098 millions de dollars (0 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, la valeur comptable brute des prêts modifiés au cours de l'exercice et ayant vu leur provision pour pertes passer d'un modèle de pertes sur prêts attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois s'élevait à 841 millions de dollars (0 \$ en 2022).

# 10. Autres prêts nets

## Convention comptable

FAC inclut les placements détenus dans des fonds de capital-risque consolidés qui sont gérés comme détenus à des fins de perception au poste des autres prêts. FAC a classé les autres prêts comme actifs financiers évalués au coût amorti étant donné ce modèle économique. Ces placements de capital-risque sont déclarés après déduction d'une provision pour pertes sur prêts. Nous comptabilisons les intérêts et les produits tirés des commissions sur les autres prêts selon la méthode de comptabilité d'exercice dans les intérêts créditeurs.

Les autres prêts diffèrent des prêts standards de FAC en ce sens qu'ils ont un degré de priorité moindre en cas de faillite. Ils représentent donc un risque accru. Ils sont assortis d'une moins bonne garantie (ou ne sont pas garantis du tout) et des politiques et processus distincts en matière de décisions de crédit les encadrent.

Une fois les sommes investies, FAC n'est pas en mesure de retirer les apports de placements.

#### Renseignements justificatifs

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des autres prêts.

Au 31 Mars		2023			2022	
	Moins de	De 1 an		Moins de	De 1 an	
	1 an	à 5 ans	Total	1 an	à 5 ans	Total
Autres prêts bruts <sup>(1) (2)</sup>	18 715	10 908	29 623	16 682	37 533	54 215
Provision pour pertes sur prêts (note 11)			(4 110)			(3 772)
Autres prêts nets			25 513			50 443

<sup>(1)</sup> Tous les prêts sont des prêts à taux fixe.

#### Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des autres prêts bruts par secteur et par région géographique :

#### Répartition par secteur

Au 31 Mars	2023	2022
Agroentreprise	18 230	38 095
Agroalimentaire	11 393	16 120
Total	29 623	54 215

# Répartition géographique

Au 31 Mars 2023	2022
Québec 23 782	28 412
Saskatchewan 3 205	2 910
Ontario 2 636	2 605
Alberta -	10 124
Colombie-Britannique -	9 140
Manitoba -	1 024
Total 29 623	54 215

Les autres prêts exposent FAC à un risque de crédit. Ces placements de capital-risque sont habituellement garantis par un contrat de sûreté générale et la cession du produit d'assurance-vie. Au 31 mars 2023, il y avait deux autres prêts en retard de moins de 90 jours mais non douteux, pour un montant total de 11 millions de dollars (aucun en 2022).

<sup>🖾</sup> Les autres prêts bruts en date du 31 mars 2023 comprennent des intérêts courus de 1 million de dollars (1 million en 2022).

# 11. Provision pour pertes sur prêts

#### Convention comptable

FAC constate une provision pour pertes sur prêts pour les actifs financiers évalués au coût amorti, qui correspond à la meilleure estimation de la direction quant aux pertes prévues à la date de clôture. La valeur comptable des actifs financiers est réduite au moyen de la provision pour pertes sur prêts, et le montant de la perte est constaté dans la charge pour pertes sur prêts. Les engagements de prêts sont un élément hors bilan et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur. Nous calculons une provision pour pertes sur prêts qui est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction des variations de la charge pour pertes sur prêts, des radiations et des recouvrements.

Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue, nous ajustons la perte de valeur constatée antérieurement au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les actifs financiers en trois stades et fonde la méthodologie d'établissement de cette provision sur ces derniers, comme il est décrit ci-dessous.

#### Modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues comporte trois stades pour évaluer la provision pour pertes sur prêts :

Actifs financiers productifs:

1er stade : Les actifs financiers du 1er stade représentent des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Lors de la comptabilisation initiale - et si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante - nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur 12 mois dans la charge pour pertes sur prêts et une provision pour pertes sur prêts est établie.

2º stade: Les actifs financiers du 2º stade représentent également des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif. Si, dans les exercices subséquents, le risque de crédit que présente l'actif financier s'atténue de sorte qu'il n'y ait plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis sa constatation initiale, alors la provision pour pertes sur prêts est évaluée conformément au 1er stade, c'est-à-dire qu'elle est évaluée en fonction des pertes sur prêts prévues sur 12 mois.

#### Actifs financiers douteux:

3º stade: Les actifs financiers du 3º stade représentent les actifs financiers désignés individuellement comme douteux. Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, il n'y a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt, et nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif.

#### Evaluation des pertes sur prêts prévues

L'évaluation des pertes sur prêts prévues et la détermination du stade tiennent compte d'information raisonnable et justifiable concernant les événements passés, les circonstances actuelles et les données prévisionnelles. L'estimation et l'application des données prospectives à l'aide de sources d'information tant internes qu'externes nécessitent l'exercice d'un jugement important.

Le calcul des pertes sur prêts prévues se fonde sur la valeur prévue de trois scénarios pondérés en fonction des probabilités afin d'évaluer les déficits de trésorerie prévus, au taux d'intérêt effectif actualisé. Un déficit de trésorerie constitue l'écart entre les flux de trésorerie contractuels estimatifs exigibles et les flux de trésorerie que FAC prévoit de recevoir. Pour ce qui est des engagements de prêts, les estimations de pertes sur prêts tiennent compte de la partie de l'engagement qui devrait être décaissée au cours de la période pertinente. Les éléments essentiels à l'évaluation des pertes sur prêts prévues sont les suivants:

- la probabilité de défaut, qui est une estimation de la probabilité qu'un prêt soit en défaut sur une période donnée;
- · les pertes en cas de défaut, qui est une estimation du montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut, qui est une estimation de l'encours à une date de défaut future.

#### 11. Provision pour pertes sur prêts (suite)

FAC évalue les pertes sur prêts prévues sur 12 mois en fonction de la probabilité que le prêt soit en défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture. Nous évaluons les pertes sur prêts prévues sur la durée de vie de l'actif en fonction de la probabilité qu'un prêt soit en défaut entre la date de clôture et la date d'échéance du prêt.

#### Augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, FAC détermine si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la constatation initiale de l'actif financier afin de déterminer si l'actif financier est passé du 1er au 2e stade. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, FAC :

- détermine si les actifs financiers sont classés dans la catégorie investissement à la date de clôture, en fonction d'un système interne d'attribution d'une cote de risque à l'emprunteur, selon lequel les actifs classés dans la catégorie investissement représentent un faible risque de défaut et toutes les exigences relatives aux flux de trésorerie contractuels sont satisfaites;
- détermine si la probabilité de défaut a dépassé un certain seuil, ce qui indiquerait que le risque qu'un actif financier soit en défaut à la date de clôture est beaucoup plus élevé qu'au moment de sa constatation initiale;
- tient compte de l'information qualitative disponible à la date de clôture;
- tient compte du nombre de jours de retard de l'actif financier.

#### Actifs financiers douteux

Un actif financier douteux de stade 3 est un actif financier évalué au coût amorti qui a été affecté par un ou plusieurs événements après la constatation initiale au point où FAC n'a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt. Les preuves de perte de valeur comprennent tout élément indiquant que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, un défaut de paiement ou un compte en souffrance. Il y a défaut de paiement lorsque le remboursement du capital ou le versement d'intérêts exigibles est en retard de 90 jours ou qu'un avenant diminuant l'obligation financière a été accordé en raison des difficultés financières de l'emprunteur, sauf si l'encours est négligeable. Un actif de stade 3 repasse au stade 2 lorsque, à la date de clôture, il n'est plus considéré comme douteux. L'actif repasse au stade 1 lorsque, à la date de clôture, son risque de crédit n'est plus considéré comme ayant augmenté considérablement par rapport à la constatation initiale, ce qui pourrait se produire pendant la même période que le passage du stade 3 au stade 2. Lorsqu'un actif est classé comme actif financier douteux de stade 3, sa valeur comptable est réduite à sa valeur estimative de réalisation à l'aide d'un ajustement de la charge pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la charge pour pertes sur prêts.

Le montant de la dépréciation est calculé comme l'écart entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier. Pour ce qui est des prêts, le taux d'intérêt effectif est soit le taux d'intérêt effectif initial du prêt - dans le cas des prêts à taux fixe -, soit le taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation, dans le cas des prêts à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte de la juste valeur de toutes les garanties sous-jacentes, ainsi que de l'estimation de la période et des coûts pour réaliser les garanties.

#### Renseignements prospectifs

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts et l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir.

FAC intègre des renseignements prospectifs dans son évaluation des pertes sur prêts prévues en utilisant un scénario prospectif de référence ainsi que deux scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités présentant, d'une part, des résultats plus optimistes et, d'autre part, des résultats plus pessimistes. À cet effet, FAC a créé des modèles nationaux et provinciaux pour les recettes monétaires agricoles, les valeurs des terres agricoles et la dette agricole. Dans ses modèles, FAC utilise comme données économiques un large éventail de renseignements prospectifs, provenant autant de sources d'informations internes qu'externes, comme le produit intérieur brut canadien, les taux de change et les taux d'intérêt. Les données et les modèles servant au calcul des pertes sur prêts prévues ne rendent peut-être pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché en date des états financiers. Pour tenir compte de cela, il est possible de recourir à des modèles ou à des ajustements de nature qualitative de façon temporaire et en se fondant sur le jugement d'experts en matière de crédit.

#### 11. Provision pour pertes sur prêts (suite)

## **Estimations et jugements comptables**

La direction examine les actifs financiers évalués au coût amorti et tous les engagements de prêts pour évaluer la dépréciation. FAC exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte pourrait survenir et formule conséquemment des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur, ce qui comprend le passage d'un stade à un autre.

Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies, les circonstances actuelles et les renseignements prospectifs à l'égard des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Pendant la période de comparaison, la direction a fait preuve de discernement pour évaluer l'incidence des programmes de soutien à la clientèle offerts aux emprunteurs de FAC, y compris ceux offerts par l'industrie. Ce jugement a également déterminé si ces mesures constituent des délais de grâce, si elles occasionnent une modification importante du contrat, si elles ont un effet sur l'établissement du stade de la provision et si elles ont une incidence sur la provision globale. Près de la fin de la période de comparaison, la direction a déterminé que les industries qui ont été touchées par la pandémie ne constituaient désormais plus un risque de défaut accru pour FAC.

Au cours de l'exercice, FAC a mis à jour son modèle de pertes en cas de défaut afin d'y supprimer un indicateur qui servait à déterminer la suffisance des garanties pour les prêts productifs et les prêts douteux. Ce changement prospectif a donné lieu à une augmentation de 248 millions de dollars du solde de prêts douteux détenus par FAC et une diminution du même montant des prêts productifs. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le solde de la provision pour pertes sur prêts de FAC, car ces prêts étaient suffisamment garantis.

## Renseignements justificatifs

Au 31 mars	2023					
	1 <sup>er</sup> stade	2° stade	3° stade	Total		
Prêts <sup>(1)</sup>						
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	45 027	31 399	33 208	109 634		
Transfert au 1 <sup>er</sup> stade	20 595	(16 388)	(4 207)	-		
Transfert au 2° stade	(6 170)	50 857	(44 687)	-		
Transfert au 3° stade	(4 816)	(11 966)	16 782	-		
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	36 025	3 730	6 565	46 320		
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(16 748)	(3 759)	(12 223)	(32 730)		
Réévaluation nette de la provision pour pertes <sup>(2)</sup>	(28 286)	(24 115)	148 190	95 789		
Radiations <sup>(3)</sup>	-	(1 369)	(53 568)	(54 937)		
Recouvrement de sommes précédemment radiées	-	437	956	1 393		
Changements aux paramètres du modèle de calcul de la provision	-	-	-	-		
Provision totale, fin de l'exercice	45 627	28 826	91 016	165 469		
Autres prêts						
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	480	3 251	41	3 772		
Transfert au 1er stade	41	-	(41)	-		
Transfert au 2° stade	-	-	-	-		
Transfert au 3° stade	-	-	-	-		
Variations attribuables aux nouveaux autres prêts constitués	-	-	-	-		
Réévaluation nette de la provision pour pertes(2)	(192)	530	9 922	10 260		
Radiations <sup>(3)</sup>	-	-	(9 922)	(9 922)		
Provision totale, fin de l'exercice	329	3 781	_	4 110		

<sup>(1)</sup> Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 4 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2023.

<sup>(2)</sup> Comprend les remboursements partiels.

<sup>(3)</sup> Les prêts qui ont été radiés ne font pas l'objet d'efforts de recouvrement actifs de la part de FAC.

#### 11. Provision pour pertes sur prêts (suite)

Au 31 mars		2022				
	1 <sup>er</sup> stade	2° stade	3° stade	Total		
Prêts <sup>(1)</sup>						
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	44 553	122 111	51 373	218 037		
Transfert au 1 <sup>er</sup> stade	30 682	(27 430)	(3 252)	-		
Transfert au 2° stade	(7 419)	58 779	(51 360)	_		
Transfert au 3° stade	(1 178)	(9 518)	10 696	_		
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	50 480	4 920	6 266	61 666		
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(15 356)	(10 773)	(10 896)	(37 025)		
Réévaluation nette de la provision pour pertes <sup>(2)(3)</sup>	(37 589)	(80 042)	69 379	(48 252)		
Radiations <sup>(4)</sup>	-	(791)	(24 875)	(25 666)		
Recouvrement de sommes précédemment radiées	-	159	707	866		
Changements aux paramètres du modèle de calcul de la provision <sup>(5)</sup>	(19 146)	(26 016)	(14 830)	(59 992)		
Provision totale, fin de l'exercice	45 027	31 399	33 208	109 634		
Contrats de location-financement						
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	147	-	-	147		
Variations attribuables aux nouveaux contrats de						
location-financement constitués	21	-	-	21		
Contrats de location-financement décomptabilisés						
au cours de la période	(157)	-	-	(157)		
Réévaluation nette de la provision pour pertes <sup>(2)</sup>	(11)			(11)		
Provision totale, fin de l'exercice						
Autres prêts						
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	702	-	1 041	1 743		
Transfert au 1 <sup>er</sup> stade	-	-	-	-		
Transfert au 2° stade	(169)	169	-	-		
Transfert au 3° stade	-	-	-	-		
Variations attribuables aux nouveaux autres prêts constitués	28	250	-	278		
Réévaluation nette de la provision pour pertes(2)	(81)	2 832	-	2 751		
Radiations <sup>(4)</sup>	-	_	(1 000)	(1 000)		
Provision totale, fin de l'exercice	480	3 251	41	3 772		

<sup>(1)</sup> Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 13 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2022.

<sup>(2)</sup> Comprend les remboursements partiels.

<sup>(3)</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin qu'elles soient conformes aux normes de présentation de l'exercice en cours; les pertes couvertes par le Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP) sont maintenant comprises dans la réévaluation nette de la provision pour pertes.

<sup>(4)</sup> Les prêts qui ont été radiés ne font pas l'objet d'efforts de recouvrement actifs de la part de FAC.

<sup>(5)</sup> Une estimation a été comptabilisée pour refléter les changements au modèle de calcul des pertes en cas de défaut de FAC, qui comprennent des changements à la segmentation de la clientèle selon les caractéristiques de risque, ainsi que les pertes subies récemment. Notre modèle de probabilité par défaut comprenait une définition révisée de « défaut » afin de nous conformer aux pratiques exemplaires de l'industrie. Ces changements se sont traduits par une diminution nette de 60 millions de dollars de la provision pour pertes sur prêt et sont effectués prospectivement.

# 12. Juste valeur des instruments financiers

## Convention comptable

Les placements détenus par des fonds de capital-risque qui sont compris dans les placements à la juste valeur sont ceux qui ne sont pas comptabilisés comme des participations dans des entreprises associées et qui ne satisfont pas au test visant à déterminer s'il s'agit uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêt. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et les gains et les pertes sont constatés au poste du gain net (perte nette) tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans l'État consolidé des résultats.

FAC respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées afin de mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables et qui sont importantes pour déterminer la juste valeur de l'actif ou du passif. La classification d'un instrument financier dans la hiérarchie aux fins de la présentation de l'information est fondée sur le niveau le plus bas de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis ci-dessous.

#### Estimations et jugements comptables

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les justes valeurs sont des estimations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont décrites ci-dessous.

- La juste valeur estimative des placements de capital-risque (sous forme d'actions dans des sociétés fermées) constatée à la juste valeur par le biais du compte de résultat est évaluée en fonction des lignes directrices émises par l'industrie du capital-risque et établie à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché.
- La juste valeur estimative des actifs et passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.

#### Renseignements justificatifs

#### Hiérarchie aux fins d'évaluation

Le tableau suivant classe le niveau des données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars		2023			2022	
	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif						
Actifs financiers dérivés	220	-	220	_	_	-
Placements à la juste valeur	-	131 230	131 230	_	56 063	56 063
	220	131 230	131 450	-	56 063	56 063
Passif						
Passifs financiers dérivés (note 7)	-	-	-	32	-	32
	_	-	-	32	_	32

#### 12. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Des changements aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 2 et 3. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux (aucun transfert en 2022).

#### Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice dans la hiérarchie aux fins d'évaluation pour ce qui est des placements à la juste valeur de niveau 3 :

Au 31 mars	2023	2022
Solde au début de l'exercice	56 063	28 398
Acquisitions nettes	55 715	18 507
Gains nets de juste valeur	19 452	9 158
Solde à la fin de l'exercice	131 230	56 063

#### Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

u 31 mars <b>2023</b>		202	2	
	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur
	comptable	estimative	comptable	estimative
Actif				
Placements à court terme	219 016	219 433	583 343	582 460
Prêts	47 715 829	46 523 139	44 379 503	43 677 354
Passif				
Dette à court terme	7 697 512	7 637 148	8 077 615	8 075 566
Dette à long terme	33 671 581	32 814 733	30 106 670	29 437 770

Les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur les niveaux de données 2 et 3 pour déterminer la juste valeur estimative.

FAC calcule la juste valeur estimative des placements à court terme en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture pour des titres équivalents.

Nous calculons la juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, sur lequel est fondée la juste valeur. Nous soustrayons la provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

FAC calcule la juste valeur estimative de la dette à court et à long terme en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique aux quasi-espèces, aux créances, aux autres prêts, aux actifs destinés à la vente, aux autres actifs (sauf la réserve d'assurance), aux créditeurs et charges à payer, aux passifs des prêts Transfert et aux autres passifs.

# 13. Avantages postérieurs à l'emploi

#### Convention comptable

Le régime de retraite agréé à prestations déterminées, les trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, le régime de retraite agréé à cotisations déterminées, le régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et les autres régimes à prestations déterminées de FAC offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés.

Le régime de retraite agréé de FAC comprend deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées qui est fermé (il n'est pas offert aux employés embauchés après le 1er janvier 2009). Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite à cotisations déterminées sont deux dispositions différentes faisant partie du même régime de retraite et sont agréés en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des fiducies de pension agréées, tels qu'ils sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur le salaire moyen de leurs cinq années de service consécutives les mieux rémunérées. Ils sont aussi assortis d'une protection contre l'inflation. Le régime de retraite à cotisations déterminées est un régime d'épargne accumulée, et tous les employés embauchés depuis le 1er janvier 2009 y adhèrent automatiquement. FAC offre aussi des régimes supplémentaires de retraite à prestations et à cotisations déterminées aux employés dont les avantages au titre des régimes agréés sont plafonnés en vertu des limites maximales prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les régimes de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations des participants sont ajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

L'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite et des autres régimes à prestations déterminées est calculée selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue son actif ou son passif net au titre des prestations déterminées à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

L'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif net au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence de financement minimal applicable au régime.

Les coûts associés aux régimes à prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- · les coûts des services, les coûts des services passés, les gains et les pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables;
- · les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations déterminées;
- les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations déterminées.

Nous constatons les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Nous constatons les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes immédiatement au poste des salaires et avantages pendant la période de modification aux régimes.

Nous constatons les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes découlant des compressions et règlements ainsi que les frais d'administration du régime immédiatement au poste des salaires et avantages dans le bénéfice net. Nous calculons les intérêts nets en appliquant le taux utilisé pour actualiser les obligations au titre des prestations déterminées qui sont comprises dans l'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs du régime, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées au titre des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

## Estimations et jugements comptables

L'estimation de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées ou des avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société notées AA, auxquels s'ajoutent ceux des obligations d'État, dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance de l'obligation connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées.

# Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages	
Au 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	5,10 %	4,10 %	5,10 %	4,10 %	5,10 %	4,10 %
Augmentation du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %	4,00 %	4,00 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	-	-
Coûts des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	4,10 %	3,30 %	4,10 %	3,30 %	4,10 %	4,10 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	-	-

Aux 31 mars 2023 et 2022, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur la publication de 2014 relative à la mortalité dans le secteur public et l'échelle d'amélioration de 2017, avec facteurs d'ajustement de 1,03 (1,03 en 2022) pour les hommes et de 1,15 (1,15 en 2022) pour les femmes. Au 31 mars 2023, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 23 ans pour les hommes (23 ans en 2022) et de 24 ans pour les femmes (24 ans en 2022).

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

Au 31 mars	2023	2022
Hausse des coûts liés à la couverture complémentaire		
pour soins de santé et soins dentaires		
Taux initial	4,40 %	4,40 %
Taux ultime	4,00 %	4,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	2040	2040

#### Renseignements justificatifs

#### Situation financière des régimes d'avantages

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de	
	retraite agréé	
Au 31 mars	2023	2022
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(730 544)	(793 725)
Juste valeur des actifs des régimes	1 022 786	1 087 268
Actif net au titre des prestations déterminées	292 242	293 543

	Regimes de retraite supplémentaires		
Au 31 mars	2023	2022	
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(73 331)	(77 965)	
Juste valeur des actifs des régimes	69 120	73 791	
Passif net au titre des prestations déterminées (capitalisées)	(4 211)	(4 174)	
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(11 748)	(12 612)	
Passif net au titre des prestations déterminées	(15 959)	(16 786)	

	Autres régimes d'avantages		
Au 31 mars	2023	2022	
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(68 184)	(74 685)	
Passif net au titre des prestations déterminées	(68 184)	(74 685)	

L'actif net total au titre des prestations déterminées est de 292 millions de dollars (294 millions en 2022). Ce montant est comptabilisé au bilan consolidé en tant qu'actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Le passif net total au titre des prestations déterminées est de 84 millions de dollars (91 millions en 2022). Ce montant est comptabilisé au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

#### Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées

		ne de e agréé	Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages	
Au 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Obligations au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	793 725	905 150	90 577	102 056	74 685	79 363
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15 815	22 325	1 065	1 529	5 355	6 415
Frais d'intérêt des obligations au titre des prestations déterminées	32 875	30 366	3 710	3 388	3 253	2 809
Cotisations des employés	8 296	8 427	622	634	-	_
Avantages versés	(23 706)	(23 005)	(2 975)	(2 472)	(1 114)	(1 105)
Rajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	24 172	6 455	4 478	1 721	(279)	(233)
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses financières	(131 278)	(123 491)	(13 551)	(12 501)	(13 716)	(12 564)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant						
des changements aux hypothèses démographiques	10 645	(32 502)	1 153	(3 778)	-	_
Obligations au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	730 544	793 725	85 079	90 577	68 184	74 685

La durée des obligations au titre des prestations déterminées du régime de retraite agréé est de 15 ans (17 ans en 2022). La durée des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite supplémentaires est de 14 ans (16 ans en 2022). La durée des obligations au titre des prestations déterminées des autres régimes d'avantages est de 18 ans (21 ans en 2022).

# Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages	
Au 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	1 087 268	1 049 036	73 791	65 586	-	-
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	44 644	34 784	3 003	2 317	-	-
Rendement des actifs des régimes inférieur au taux d'actualisation	(112 322)	(6 589)	(6 576)	(3 334)	-	-
Cotisations de FAC	19 462	25 496	1 283	11 090	1 114	1 105
Cotisations des employés	8 296	8 427	622	634	-	-
Avantages versés	(23 706)	(23 005)	(2 975)	(2 472)	(1 114)	(1 105)
Coûts d'administration des régimes	(856)	(881)	(28)	(30)	-	
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 022 786	1 087 268	69 120	73 791	-	-

# Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net

	Régime de F retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages		Tota	al
Exercice terminé le 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15 815	22 325	1 065	1 529	5 355	6 415	22 235	30 269
Intérêts nets	(11 769)	(4 418)	707	1 071	3 253	2 809	(7 809)	(538)
Coûts d'administration des régimes	856	881	28	30	-	-	884	911
	4 902	18 788	1 800	2 630	8 608	9 224	15 310	30 642

# Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global

	•	me de e agréé	Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages		Total	
Exercice terminé le 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	(24 172)	(6 455)	(4 478)	(1 721)	279	233	(28 371)	(7 943)
Rendement des actifs des régimes inférieur au taux d'actualisation	(112 322)	(6 589)	(6 576)	(3 334)	_	_	(118 898)	(9 923)
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses financières	131 278	123 491	13 551	12 501	13 716	12 564	158 545	148 556
(Perte actuarielle) gain actuariel découlant des changements aux								
hypothèses démographiques	(10 645)	32 502	(1 153)	3 778			(11 798)	36 280
(Pertes) gains liés à la réévaluation	(15 861)	142 949	1 344	11 224	13 995	12 797	(522)	166 970

Les gains cumulatifs nets liés à la réévaluation constatés au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2023 se sont chiffrés à 184 millions de dollars (185 millions en 2022).

#### Actifs des régimes

Les valeurs des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

Au 31 mars	2023							
	Régim	e de retraite a	Régimes de retraite supplémentaires					
	Coté sur un marché			Coté sur un marché				
	actif	Non coté	Total	actif	Non coté	Total		
Titres d'emprunt	-	525 751	525 751	-	-	-		
Titres de participation	-	295 975	295 975	-	49 703	49 703		
Actif immobilier	-	107 935	107 935	-	-	-		
Infrastructure	-	90 741	90 741	-	-	-		
Liquidités*	2 384	-	2 384	19 417	_	19 417		
	2 384	1 020 402	1 022 786	19 417	49 703	69 120		

<sup>\*</sup>Comprend les liquidités détenues dans un compte d'impôt remboursable comme prescrit par l'Agence du revenu du Canada.

Au 31 mars	2022						
	Régin	ne de retraite a	Régimes de retraite supplémentaires				
	Coté sur un marché			Coté sur un marché			
	actif	Non coté	Total	actif	Non coté	Total	
Titres d'emprunt	-	502 323	502 323	-	-	_	
Titres de participation	-	353 928	353 928	_	53 005	53 005	
Actif immobilier	-	171 983	171 983	_	-	-	
Infrastructure	-	58 485	58 485	_	-	-	
Liquidités*	549	-	549	20 786	-	20 786	
	549	1 086 719	1 087 268	20 786	53 005	73 791	

<sup>\*</sup>Comprend les liquidités détenues dans un compte d'impôt remboursable comme prescrit par l'Agence du revenu du Canada.

#### Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées sont précisés ci-dessous.

Au 31 mars		2023	
		Régimes de	
Hausse (baisse) des obligations au titre des	Régime de	retraite	Autres régimes
prestations déterminées	retraite agréé	supplémentaires	d'avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	(102 890)	(11 384)	(10 839)
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	131 396	13 152	14 021
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	3 484	906	47
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	(4 054)	(1 557)	(44)
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	99 946	10 873	-
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	(82 747)	(9 932)	-
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants			
aux régimes de retraite	14 850	1 351	1 487
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques			
des coûts des soins de santé généraux	-	-	12 424
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques			
des coûts des soins de santé généraux	-	-	(9 806)

#### Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le coût des régimes de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées pendant l'exercice en cours et est compris dans le poste des salaires et avantages. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, cette charge s'est élevée à 14 millions de dollars (13 millions en 2022).

#### Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les versements payés directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages non capitalisés ainsi que les montants versés au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 37 millions de dollars (51 millions en 2022). Au cours de l'exercice, FAC a versé des paiements de solvabilité d'un montant de 6 millions de dollars (10 millions en 2022) au régime de retraite à prestations déterminées.

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvera à environ 28 millions de dollars en 2024.

# 14. Immobilisations corporelles

#### Convention comptable

#### Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que FAC bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé de façon fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Nous passons en charges tous les coûts de réparation et d'entretien pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où FAC peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. Nous calculons l'amortissement au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

#### 14. Immobilisations corporelles (suite)

<u></u>	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail et la durée économique utile de l'actif

FAC examine annuellement les valeurs résiduelles et durées économiques utiles et les ajuste au besoin. Nous examinons chaque année le matériel et les améliorations locatives en vue de déceler des indicateurs de dépréciation et, le cas échéant, nous estimons le montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable estimatif est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif, une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable pour qu'elle corresponde au montant recouvrable estimatif.

#### Matériel sous contrat de location-exploitation

Lorsque la société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-exploitation. Nous comptabilisons le matériel sous contrat de location-exploitation au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour FAC, ce qui correspond à la durée du contrat de location. L'amortissement est compris dans les intérêts débiteurs.

#### Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début d'un contrat, FAC détermine si le contrat constitue un contrat de location ou comporte un contrat de location. En outre, à la date de début ou à la réévaluation d'un contrat qui contient un élément lié à la location, FAC comptabilise les éléments liés à la location en fonction de leurs prix distincts relatifs. S'il n'y a pas de prix distincts observables, dans le cas des contrats de location d'immeubles dont nous sommes preneurs à bail, FAC a choisi de ne pas séparer les éléments non liés à la location et de comptabiliser les éléments liés à la location et les éléments non liés à la location comme un seul élément lié à la location.

À la date de début du contrat de location, FAC constate un actif au titre du droit d'utilisation, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Nous évaluons initialement au coût les actifs au titre du droit d'utilisation. Ils sont composés de l'évaluation initiale des passifs liés aux contrats de location après ajustement pour tenir compte des paiements de location effectués à la date de début ou avant, déduction faite des incitatifs à la location reçus du bailleur. Nous évaluons subséquemment ces actifs au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, puis ils sont ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des passifs liés aux contrats de location de la manière décrite dans la note 17. La durée du contrat de location comprend la durée du bail non résiliable, les options de renouvellement dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées par le preneur à bail ainsi que les options de résiliation auxquelles il est peu probable que le preneur à bail ait recours.

Nous amortissons les actifs au titre du droit d'utilisation sur la durée du contrat de location ou sur la durée de vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation, selon la date la plus rapprochée. L'amortissement est constaté selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location.

# **Estimations et jugements comptables**

#### Actifs au titre du droit d'utilisation

Pour évaluer la durée du contrat de location du point de vue du preneur à bail des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location selon IFRS 16, la direction utilise son jugement pour déterminer si FAC est raisonnablement certaine qu'un preneur à bail se prévaudra des périodes de prolongation optionnelles. Elle exerce en outre son jugement pour déterminer la probabilité que le preneur à bail ait recours aux options de résiliation, en tenant compte des faits et des circonstances ainsi que des pratiques antérieures.

# 14. Immobilisations corporelles (suite)

# Renseignements justificatifs

	Améliorations locatives	Matériel et mobilier bureau	Matériel informatique	Matériel sous contrat de location- exploitation	Actifs au titre du droit d'utilisation <sup>(1)</sup>	Total
Coût						
Solde au 31 mars 2021	71 293	30 245	17 110	94 948	204 165	417 761
Acquisitions	1 796	1 380	3 717	-	8 340	15 233
Cessions	(2 326)	(993)	(1 442)	(39 458)	(834)	(45 053)
Virement au poste des actifs destinés à la vente (note 8)	-	_	-	(55 490)	-	(55 490)
Solde au 31 mars 2022	70 763	30 632	19 385	_	211 671	332 451
Acquisitions	4 703	1 881	3 872	_	10 256	20 712
Cessions	(3 152)	(3 560)	(2 046)	-	(1 513)	(10 271)
Solde au 31 mars 2023	72 314	28 953	21 211		220 414	342 892
Amortissement cumulé						
Solde au 31 mars 2021	52 322	26 612	13 213	46 100	31 191	169 438
Amortissement	4 850	1 459	2 510	10 138	16 084	35 041
Cessions	(2 196)	(989)	(1 403)	(23 802)	-	(28 390)
Virement au poste des actifs destinés à la vente (note 8)	_	_	_	(32 436)	_	(32 436)
Solde au 31 mars 2022	54 976	27 082	14 320	_	47 275	143 653
Amortissement	4 905	1 576	3 140	_	16 140	25 761
Cessions	(2 991)	(3 543)	(1 996)	_	-	(8 530)
Solde au 31 mars 2023	56 890	25 115	15 464	_	63 415	160 884
Valeur comptable						
31 mars 2022 31 mars 2023	15 787 <b>15 424</b>	3 550 <b>3 838</b>	5 065 <b>5 747</b>	-	164 396 <b>156 999</b>	188 798 <b>182 008</b>

<sup>(1)</sup> Le portefeuille d'actifs au titre du droit d'utilisation de FAC est composé de locaux à bureaux loués.

# 15. Actifs incorporels

#### Convention comptable

Les actifs incorporels sont constitués des logiciels, qui sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux actifs incorporels conçus à l'interne sont constatées à titre d'actifs lorsque FAC peut prouver son intention et sa capacité d'en achever le développement et d'utiliser les actifs d'une façon qui produira des avantages économiques futurs, et qu'elle peut mesurer de facon fiable les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des actifs incorporels développés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement. Dans le cas des actifs incorporels développés à l'interne, les dépenses consacrées à la recherche (ou à la phase de recherche d'un projet) sont constatées à titre de charges au moment où elles sont engagées. Les actifs incorporels sont amortis dès qu'ils peuvent être utilisés par la société. Nous comptabilisons l'amortissement sur une durée de vie utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

# Estimations et jugements comptables

Nous examinons chaque année les actifs incorporels afin de déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si de telles indications sont présentes, nous analysons la valeur comptable afin de déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une perte de valeur serait constatée pour réduire la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

#### Renseignements justificatifs

	Conçus à		
	l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2021	78 526	7 629	86 155
Acquisitions	3 012	12	3 024
Cessions	(4 049)	(63)	(4 112)
Solde au 31 mars 2022	77 489	7 578	85 067
Acquisitions	3 007	109	3 116
Cessions	(990)	(13)	(1 003)
Solde au 31 mars 2023	79 506	7 674	87 180
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2021	58 844	7 321	66 165
Amortissement	10 187	159	10 346
Cessions	(4 049)	(63)	(4 112)
Solde au 31 mars 2022	64 982	7 417	72 399
Amortissement	6 095	78	6 173
Cessions	(990)	(13)	(1 003)
Solde au 31 mars 2023	70 087	7 482	77 569
Valeur comptable			
31 mars 2022	12 507	161	12 668
31 mars 2023	9 419	192	9 611

Des coûts de recherche et développement liés aux logiciels mis au point à l'interne d'un montant de 6 millions de dollars (22 millions en 2022) sont compris dans les frais d'administration dans l'État consolidé des résultats.

# 16. Emprunts

# Convention comptable

Les emprunts de la société sont constatés à l'aide du processus de comptabilisation à la date de transaction et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un passif financier. Les coûts de transaction sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# Renseignements justificatifs

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada qui sont entièrement reconnus et garantis par le gouvernement du Canada.

#### Dette à court terme

Au 31 mars	2023	2022
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	325 389	915 105
Emprunts à taux fixe	6 425 079	6 489 070
	6 750 468	7 404 175
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains	947 044	673 439
	947 044	673 439
	7 697 512	8 077 614

#### Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2023				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
	Valeur		Valeur		
	comptable	Rendement	comptable	Rendement	Total
De 0 à 3 mois	1 920 252	1,83 %	947 044	4,64 %	2 867 296
De 4 à 6 mois	1 317 878	2,87 %	-	-	1 317 878
De 7 à 9 mois	2 052 440	2,86 %	-	-	2 052 440
De 10 à 12 mois	1 459 898	2,33 %	-	-	1 459 898
	6 750 468		947 044		7 697 512

Au 31 mars	2022				
	Gouverneme	ent du Canada	Marchés	financiers	
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 0 à 3 mois	1 962 493	0,52 %	673 439	0,27 %	2 635 932
De 4 à 6 mois	1 922 592	0,71 %	-	-	1 922 592
De 7 à 9 mois	1 834 487	0,88 %	-	-	1 834 487
De 10 à 12 mois	1 684 603	1,25 %	-	-	1 684 603
	7 404 175		673 439		8 077 614

# 16. Emprunts (suite)

### Continuité de la dette à court terme

Au 31 mars	2023	2022
Dette à court terme au début de l'exercice	8 077 614	12 550 153
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	12 997 331	12 629 821
Dette remboursée	(12 988 412)	(12 397 247)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	(421 017)	(4 699 921)
Variation des intérêts courus	46 342	1 869
Variation attribuable aux gains de change non réalisés	(14 346)	(7 061)
Dette à court terme à la fin de l'exercice	7 697 512	8 077 614

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 75 millions de dollars (75 millions en 2022) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est remboursé le jour suivant. Au 31 mars 2023, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2022).

# Dette à long terme

Au 31 mars	2023	2022
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	13 658 715	15 282 177
Emprunts à taux fixe	20 012 866	14 824 493
	33 671 581	30 106 670

# Dette à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	20	)23	2022	
	Gouvernement	Gouvernement du Canada Gouvernement du Canada		du Canada
	Valeur		Valeur	
	comptable	Rendement	comptable	Rendement
De 1 à 2 ans	6 112 689	2,57 %	4 890 615	0,92 %
De 2 à 3 ans	5 159 870	2,47 %	4 193 587	1,05 %
De 3 à 4 ans	4 356 565	2,46 %	4 001 935	0,64 %
De 4 à 5 ans	3 709 655	3,09 %	3 113 035	1,15 %
Plus de 5 ans	14 332 802	3,58 %	13 907 498	0,61 %
	33 671 581		30 106 670	

# Continuité de la dette à long terme

Au 31 mars	2023	2022
Dette à long terme au début de l'exercice	30 106 670	22 704 662
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	10 197 000	14 490 000
Dette remboursée	(7 128 529)	(11 785 856)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	421 017	4 699 921
Variation des intérêts courus	75 423	(2 016)
Autres	-	(41)
Dette à long terme à la fin de l'exercice	33 671 581	30 106 670

# 17. Passifs au titre des contrats de location

## Convention comptable

À la date du début du contrat de location, FAC constate un passif au titre des contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location et sont comptabilisés dans les frais d'administration dans l'État consolidé des résultats.

Les passifs liés aux contrats de location sont initialement déterminés à la valeur actuelle des paiements de location non payés à la date de début du contrat, actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal moyen pondéré de FAC.

Paiements de location inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location :

- les paiements de location fixes, déduction faite des incitatifs à la location;
- les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et sont déterminés initialement à l'aide de l'indice ou du taux à la date du début du contrat.

FAC évalue subséquemment les passifs liés aux contrats de location au coût amorti en augmentant la valeur comptable de manière à tenir compte de l'intérêt sur le passif au titre du contrat de location à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et en diminuant la valeur comptable de manière à tenir compte des paiements de location versés. Nous constatons la charge d'intérêt sur les passifs de contrats de location dans les intérêts débiteurs dans l'État consolidé des résultats.

FAC réévalue les passifs liés aux contrats de location au moyen d'un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe lorsqu'il y a une modification aux versements de contrats de location futurs découlant de l'un des événements suivants :

- · une modification est apportée à la durée du contrat de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- une modification est apportée à l'indice ou au taux utilisé pour déterminer les paiements de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen du taux d'actualisation initial;
- · un changement est apporté dans l'étendue ou la contrepartie d'un contrat de location et n'est pas comptabilisé en tant que contrat de location distinct; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

Si la réévaluation du passif au titre du contrat de location entraîne la réduction à zéro de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, FAC comptabilisera le montant résiduel intégral de la réévaluation dans les frais d'administration dans l'État consolidé des résultats.

# Renseignements justificatifs

Le portefeuille de contrats de location de FAC est composé de locaux à bureaux. Les contrats de location sont négociés sur une base individuelle et comportent diverses modalités. Ils(1) varient de 2 ans à 25 ans et comprennent des options de renouvellement.

Au 31 Mars	2023	2022
Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Moins de 1 an	17 653	17 879
De 1 an à 5 ans	62 454	63 646
Plus de 5 ans	97 123	102 078
Total des passifs au titre des contrats de location non actualisés	177 230	183 603
Passifs au titre des contrats de location constatés au bilan	160 270	166 748
Moins : Tranche à court terme des passifs au titre des contrats de location	15 053	15 353
Tranche à long terme des passifs au titre des contrats de location	145 217	151 395

<sup>(1)</sup> La durée des contrats de location est calculée à partir de la date de début du contrat de location ou, si elle est postérieure, de la date de l'adoption d'IFRS 16 - Contrats de location

#### 17. Passifs au titre des contrats de location (suite)

#### Montants constatés dans le bénéfice net

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	2 741	2 676
Paiements de location variables non inclus dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location	3 599	4 853
Montants constatés dans l'état des flux de trésorerie		
Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	2 741	2 676
Remboursement de capital relatif aux passifs au titre des contrats de location	15 219	15 250
Total des sorties de fonds liées aux contrats de location	17 960	17 926

Flux de trésorerie futurs pour les contrats de location qui ne sont pas commencés et auxquels FAC s'est engagée : 8 millions de dollars (6 millions en 2022).

# 18. Intérêts créditeurs nets

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Intérêts créditeurs		
Actifs financiers évalués au coût amorti	2 214 205	1 546 533
Contrats de location-exploitation	2 809	12 478
Contrats de location-financement	1 802	5 630
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat global	-	1 489
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 218 816	1 566 130
Placements à la juste valeur	3 879	471
Actifs et passifs financiers dérivés nets constatés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	426
Total des intérêts créditeurs	2 222 700	1 567 027
Intérêts débiteurs		
Passifs financiers évalués au coût amorti	865 326	213 273
Amortissement du matériel sous contrat de location-exploitation	620	10 566
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	2 741	2 676
Total des intérêts débiteurs	868 687	226 515
Intérêts créditeurs nets	1 354 013	1 340 512

Le montant total net des charges provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à 4 millions de dollars (8 millions de dollars en produits nets tirés des commissions en 2022).

# 19. Assurance

### Convention comptable

La société offre à ses clients de souscrire une assurance-vie et une assurance-accidents collectives des créanciers dans le cadre d'un programme qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurances représente un risque limité pour la société. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles; elles sont constatées au poste des créances. Le revenu tiré de l'assurance comprend les primes perçues ou exigibles, déduction faite des indemnités d'assurance encourues tout au long de l'année ainsi que des réserves réglementaires maintenues par l'assureur. Les charges liées à l'administration du programme d'assurance sont aussi constatées au poste du revenu tiré de l'assurance. La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste du revenu tiré de l'assurance.

# 20. Frais d'administration

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Salaires et avantages	314 499	304 890
Honoraires professionnels	87 620	71 135
Installations, logiciels et matériel	66 211	67 474
Amortissement	31 934	35 250
Marketing et promotion	16 615	12 670
Déplacement et formation	15 413	6 769
Autres	15 772	9 739
	548 064	507 927

# 21. Engagements, cautionnements et éventualités

# Engagements de prêts

Au 31 mars 2023, les prêts approuvés, mais non décaissés s'élevaient à 11 185 millions de dollars (10 447 millions en 2022). Ces prêts ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs.

### Placements à la juste valeur

Au 31 mars 2023, FAC s'est engagée à investir 49 millions de dollars supplémentaires (55 millions en 2022) sous forme de placements à la juste valeur.

# Participation dans des entreprises associées

Au 31 mars 2023, FAC s'est engagée à investir 65 millions de dollars supplémentaires (27 millions en 2022 – retraité<sup>19</sup>) sous forme de participations dans des entreprises associées.

### Engagements de capital

Au 31 mars 2023, les dépenses en capital contractées pour des immobilisations corporelles, mais non encore engagées, s'élevaient à 1 million de dollars (2 millions en 2022).

### **Engagements d'exploitation**

Le tableau ci-dessous présente, par exercice, les versements minimaux futurs exigibles pour les logiciels et autres engagements de charges d'exploitation :

Au 31 Mars	2023	2022
Montants exigibles		
Moins de 1 an	22 624	22 501
De 1 an à 5 ans	38 787	37 619
Plus de 5 ans	47 661	53 872
	109 072	113 992

<sup>19</sup> Au dernier exercice, des engagements de capital-risque de 82 millions de dollars ont été classés comme Participation dans des entreprises associées. Nous avons reclassé cette donnée comparative entre le poste de la Participation dans des entreprises associées et celui des Placements à la juste valeur conformément aux normes de présentation de l'exercice en cours, ce qui permet une plus grande transparence au sujet de la nature de nos engagements de capital-risque.

#### 21. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

### **Cautionnements**

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2023 se chiffre à 10 millions de dollars (6 millions en 2022). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2023, FAC n'a constaté aucun montant pour ces lettres de crédit (aucun montant en 2022).

# Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des procédures en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2023 (aucun montant en 2022), au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est donc pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2023 (aucun montant en 2022) au titre des indemnisations et des éventualités.

# 22. Opérations entre apparentés

# Convention comptable

### Aide de l'État

FAC est l'une des institutions financières qui participent au Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP). En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs avec la participation de certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes sur prêts qui dépassent celles couvertes par le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ces fonds. Le montant des fonds de la réserve auquel FAC a accès pour tout prêt non productif admissible est de 70 % des pertes sur prêts nettes. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La portion du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel FAC a droit au titre du PRPPIP est comptabilisée dans la charge pour pertes sur prêts de FAC. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur ces emprunts est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

### Renseignements justificatifs

Financement agricole Canada est une société apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada.

FAC est apparentée aux fonds consolidés de la manière décrite à la note 2. Toutes les opérations entre FAC et les fonds consolidés ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre entités apparentées.

### 22. Opérations entre apparentés (suite)

Dans le cadre de ses activités normales, FAC fournit certains services aux fonds de placements en actions. Ces opérations sont conformes à la définition d'opérations entre apparentés. Ces opérations sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles des opérations sans lien de dépendance. Consultez la note 2 pour de plus amples renseignements au sujet des entreprises associées.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

# Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, un montant de 662 millions de dollars (207 millions en 2022) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

FAC a des placements à court terme de 165 millions de dollars (aucun en 2022) auprès du gouvernement du Canada. Ces placements sont comptabilisés au poste des espèces et quasi-espèces, car ils ont une date d'échéance de moins de 90 jours.

FAC reçoit l'aide de l'État par l'intermédiaire du PRPPIP pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Le montant estimatif à verser au gouvernement du Canada, qui s'élève à 8 millions de dollars (13 millions en 2022), est compris dans les emprunts.

À la discrétion du Conseil d'administration, FAC peut verser chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 23.

# Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée par FAC aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus :

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	3 797	3 681
Avantages postérieurs à l'emploi	480	723
Honoraires et indemnités journalières des membres du Conseil	347	335
Total	4 624	4 739

# 23. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent l'approche utilisée par FAC pour évaluer ses besoins de capital compte tenu des risques énoncés dans son cadre et sa politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du capital et le cadre qui l'appuie ont pour objectif de maintenir une situation de capital saine et sécuritaire permettant d'exécuter notre stratégie et de faire face aux ralentissements économiques, aux incertitudes liées aux changements climatiques et aux périodes de pertes prolongées. Ainsi, la société pourra continuer à servir l'industrie agricole, peu importe le cycle économique.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire formelle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques, tel que le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis et du capital d'apport, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements à appliquer comprennent l'exclusion des actifs incorporels et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents.

Aux 31 mars 2023 et 2022, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était adéquatement capitalisé, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF et au PIEAFP de la société.

Au 31 mars	2023	2022
Capital		
Bénéfices non répartis	8 327 235	8 076 280
Capital d'apport	250 000	500 000
Ajustements réglementaires requis :		
Actifs incorporels	(9 611)	(12 668)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(292 242)	(293 543)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme		
d'actions ordinaires/capital total	8 275 382	8 270 069
Actifs pondérés en fonction des risques		
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit	49 598 184	46 304 780
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	2 488 445	2 358 970
Total des actifs pondérés en fonction des risques	52 086 629	48 663 750
Ratio de capital total	15,9 %	17,0 %
Ratio de capital cible	15,0 %	15,0 %
Ratio du capital réglementaire minimal	10,5 %	10,5 %

### Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la Loi sur Financement agricole Canada, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2023, le total du passif réel et du passif éventuel de FAC représentait 4,9 fois les capitaux propres de l'actionnaire (4,5 fois les capitaux propres de l'actionnaire en 2022).

### Capital d'apport

Le capital d'apport de FAC est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada. Nous n'avons reçu aucun autre capital d'apport du gouvernement du Canada durant l'exercice et tel qu'indiqué ci-dessous, un montant de 250 millions de dollars provenant du capital d'apport a été versé à titre de dividende, ce qui a réduit le solde du capital d'apport à 250 millions de dollars en date du 31 mars 2023 (500 millions en 2022).

### 23. Gestion du capital (suite)

#### **Dividende**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, deux dividendes totalisant 721 millions de dollars ont été versés à l'actionnaire de FAC, le gouvernement du Canada, soit un montant de 250 millions de dollars provenant du capital d'apport et un montant de 471 millions tiré des bénéfices non répartis (un montant de 560 millions a été tiré des bénéfices non répartis en 2022).

# Mises à jour réglementaires

Le BSIF a mis en œuvre les réformes de Bâle III dans le cadre de ses lignes directrices NFP 2023, que FAC adoptera en 2024. Ce changement aura une incidence sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de FAC, réduisant ainsi les actifs pondérés en fonction des risques.

# 24. Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

# a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à son égard. Le risque de crédit sur les prêts représente le risque le plus important auquel FAC est exposée, bien qu'il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

#### Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à plusieurs comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

#### Mesure du risque de crédit

La division de la Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société et fournit des politiques de crédit détaillées, des outils et des modèles d'évaluation pour déterminer le risque de crédit, la provision pour pertes sur prêts et les besoins de capital. La division surveille également le contexte d'exploitation de l'industrie agricole et agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques et les activités de prêt de FAC sont appropriées et pertinentes.

Nous avons recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille.

Nous prenons en compte d'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation pour déterminer les mesures de risque pour chaque outil, notamment :

### Système de pointage et de tarification du risque

Nous utilisons le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) pour classer le risque des prêts du portefeuille de FAC. Le classement est fondé sur les caractéristiques du client, du prêt et du secteur et permet d'obtenir un pointage de risque. Chaque pointage correspond à une probabilité de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- · cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- · ratios financiers du client;
- · expérience du client en affaires;
- secteur principal du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Ces pondérations sont fondées sur les données historiques de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Catégorie de risque de crédit	Fourchette de probabilité de défaut
Catégorie investissement	0,00 % - 0,54 %
Catégorie spéculative	0,55 % – 26,12 %
Liste de surveillance	26,13 % – 99,99 %
Défaut	100 %

## Modèle de provision pour pertes sur prêts

Le modèle de provision pour pertes sur prêts estime les pertes prévues dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction divise les pertes sur prêts en trois stades, comme il est décrit à la note 11.

Pour évaluer le montant requis de provision, le modèle de provision pour pertes sur prêts prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que les caractéristiques du client, du prêt et de la garantie, et ce, pour chacun des stades.

### Variables macroéconomiques clés

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts ainsi que l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir. L'estimation et l'application de renseignements prospectifs requièrent beaucoup de discernement.

La provision pour pertes sur prêts productifs est sensible aux variations des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chacun des scénarios prévisionnels. La provision pour pertes sur prêts comporte trois scénarios pondérés par leur probabilité d'occurrence : un scénario de référence, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La pondération appliquée à chaque scénario peut être ajustée, à la discrétion de la direction, pour tenir compte des changements dans le contexte d'exploitation qui ne sont pas pris en compte par les modèles. Pour bon nombre des facteurs, le niveau d'interdépendance est élevé, mais la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts n'est pas sensible à un facteur unique en particulier.

Le tableau suivant illustre les principales variables macroéconomiques utilisées par le modèle de provision pour pertes sur prêts afin d'estimer la provision pour pertes sur les prêts productifs au cours de la période de prévision. Le scénario de référence est fondé sur les prévisions du taux ou du rendement attendu pour chacune des variables macroéconomiques indiquées ci-dessous. Les scénarios sont élaborés à partir de résultats attendus pour la production agricole qui sont ajustés en fonction des résultats historiques optimistes et pessimistes de la croissance de la valeur des terres agricoles canadiennes.

	2023	
	12 prochains	De 2 à
Au 31 mars	mois	5 ans
Variables macroéconomiques		_
Produit intérieur brut réel	0,6 %	3,9 %
Taux de change USD/CAD	0,76 \$	0,79 \$
Taux d'intérêt		
- Banque	4,50 %	2,80 %
- Sur 5 ans	6,10 %	5,80 %

Au 31 mars 2023, la pondération des divers scénarios a eu pour incidence d'augmenter de 3 millions de dollars la provision pour pertes sur les prêts productifs de FAC par rapport au scénario de référence. Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 1er stade, le modèle de provision pour pertes sur prêts calculerait une provision pour pertes sur les prêts productifs d'environ 65 millions de dollars. Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 2º stade, le modèle de provision pour pertes sur prêts calculerait une provision pour pertes sur les prêts productifs d'environ 104 millions de dollars. La provision pour pertes sur prêts pour tous les prêts se situant aux 1er et 2e stades s'étend d'environ 59 millions à 86 millions de dollars selon que l'on utilise le scénario le plus optimiste ou le plus pessimiste. Ces valeurs sont des composantes des calculs de la provision pondérée utilisés par FAC pour ses états financiers.

#### Garanties

FAC utilise les garanties pour atténuer son risque de crédit. Elle surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices du marché pour des actifs similaires. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels ou immeubles, de quota ou de matériel, selon l'objet du prêt. Au 31 mars 2023, les garanties détenues pour le total des prêts douteux bruts représentent 88,7 % de ce total (91,5 % en 2022).

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

Au 31 mars	2023	2022
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	49,5 %	50,7 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts		
non garantis en pourcentage des prêts	4,9 %	5,5 %

# Engagements de prêt

Les engagements de prêts représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 21 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêts de la société. Les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

# Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit

Au 31 mars	2023	2022
Bilan		
Espèces et quasi-espèces	1 782 248	1 439 109
Placements à court terme	221 589	584 397
Créances	23 186	25 369
Actifs financiers dérivés	220	-
Prêts	47 920 040	44 534 389
Autres prêts	29 623	54 215
Actifs destinés à la vente	-	185 761
Placements à la juste valeur	131 230	56 063
Participation dans des entreprises associées	62 072	49 424
Autres actifs	5 434	5 824
	50 175 642	46 934 551
Hors bilan		
Cautionnements financiers	10 062	6 141
Engagements de prêts	11 184 777	10 447 254
Engagements de placements à la juste valeur	49 141	55 400
Engagements de participation dans des entreprises associées <sup>(1)</sup>	64 629	26 910
	11 308 609	10 535 705
Risque de crédit maximal total	61 484 251	57 470 256

<sup>(1)</sup> Au dernier exercice, des engagements de placements de capital-risque de 82 millions de dollars ont été classés au poste des Engagements de participation dans des entreprises associées. Afin d'assurer une plus grande transparence au sujet de la nature de nos engagements de placements de capital-risque et de nous conformer aux normes de présentation de l'exercice en cours, nous avons reclassé cette donnée comparative entre le poste des Engagements de participation dans des entreprises associées et celui des Engagements de placements à la juste valeur.

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

# Risque de crédit par catégorie d'évaluation

				2023
Au 31 mars	1er stade	2° stade	3° stade	Total
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	17 522 053	496 929	-	18 018 982
Catégorie spéculative	18 101 206	8 993 896	-	27 095 102
Liste de surveillance	36 186	150 498	-	186 684
En défaut	-	-	796 712	796 712
Niveau de risque de crédit non attribué <sup>(1)</sup>	1 624 130	142 280	17 408	1 783 818
Total des prêts	37 283 575	9 783 603	814 120	47 881 298
Provision pour pertes sur prêts	(45 627)	(28 826)	(91 016)	(165 469)
Prêts nets	37 237 948	9 754 777	723 104	47 715 829
Autres prêts				
Risque faible	14 480	-	-	14 480
Risque moyen	-	11 840	-	11 840
Risque élevé	-	3 303	-	3 303
Autres prêts bruts	14 480	15 143	-	29 623
Provision pour pertes sur prêts	(329)	(3 781)	-	(4 110)
Autres prêts nets	14 151	11 362	-	25 513
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	3 454 152	40 666	-	3 494 818
Catégorie spéculative	2 467 787	1 038 840	-	3 506 627
Liste de surveillance	3 618	2 368	-	5 986
En défaut	-	-	33 764	33 764
Niveau de risque de crédit non attribué <sup>(1)</sup>	4 100 550	43 011	21	4 143 582
Engagements de prêts bruts <sup>(2)</sup>	10 026 107	1 124 885	33 785	11 184 777

<sup>(1)</sup> Pour ces prêts et ces engagements de prêts, les pertes sur prêts prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

Le tableau qui précède indique la valeur comptable brute des prêts et des engagements de prêts par catégorie d'évaluation du risque de crédit et par stade pour la provision, en fonction des niveaux de risque de crédit utilisés à l'interne par FAC.

<sup>(2)</sup> La provision sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts.

# Risque de crédit par catégorie d'évaluation

				2022
Au 31 mars	1 <sup>er</sup> stade	2 <sup>e</sup> stade	3º stade	Total
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	15 778 529	514 908	-	16 293 437
Catégorie spéculative	15 523 988	10 175 738	11 099	25 710 825
Liste de surveillance	17 082	163 501	-	180 583
En défaut	-	192 284	365 078	557 362
Niveau de risque de crédit non attribué <sup>(1)</sup>	1 484 975	243 395	18 560	1 746 930
Total des prêts	32 804 574	11 289 826	394 737	44 489 137
Provision pour pertes sur prêts	(45 027)	(31 399)	(33 208)	(109 634)
Prêts nets	32 759 547	11 258 427	361 529	44 379 503
Autres prêts				
Risque faible	-	-	-	-
Risque moyen	34 336	-	-	34 336
Risque élevé	-	19 838	41	19 879
Autres prêts bruts	34 336	19 838	41	54 215
Provision pour pertes sur prêts	(480)	(3 251)	(41)	(3 772)
Autres prêts nets	33 856	16 587	_	50 443
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	3 252 271	58 386	-	3 310 657
Catégorie spéculative	2 608 645	972 053	-	3 580 698
Liste de surveillance	348	2 340	-	2 688
En défaut	=	2 147	8 017	10 164
Niveau de risque de crédit non attribué <sup>(1)</sup>	3 459 756	83 265	24	3 543 045
Engagements de prêts bruts <sup>(2)</sup>	9 321 020	1 118 191	8 041	10 447 252

<sup>(1)</sup> Pour ces prêts et ces engagements de prêts, les pertes sur prêts prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

Le tableau qui précède indique la valeur comptable brute des prêts et des engagements de prêts par catégorie d'évaluation du risque de crédit et par stade pour la provision, en fonction des niveaux de risque de crédit utilisés à l'interne par FAC.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> La provision sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts.

### Risque de crédit de contrepartie : actifs financiers dérivés et placements à court terme

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en concluant uniquement des ententes contractuelles relatives à des instruments financiers dérivés avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des cotes de crédit publiées par des agences de notation externes.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. FAC est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

L'obligation de la contrepartie relative aux instruments financiers dérivés peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent des justes valeurs positives pour ces instruments financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de ses contrats dérivés, mais uniquement pour la valeur économique positive potentielle si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standard d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de l'International Swap and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans le bilan consolidé, car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être exercé qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, FAC et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter des passifs simultanément. Une annexe de soutien au crédit est également en vigueur avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par FAC, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasserait un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles une annexe de soutien au crédit est en vigueur, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (S&P, Moody's ou DBRS). Consultez la note 7 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

Les placements à court terme auprès de contreparties gouvernementales sont permis, mais restreints à un terme jusqu'à échéance d'un an ou moins. Les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. FAC peut également avoir des quasi-espèces dans des banques des annexes 1 et 2. Ces placements sont restreints à un terme jusqu'à échéance de 90 jours ou moins et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie. Au 31 mars 2023, le placement total le plus important dans l'une ou l'autre des contreparties s'élevait à 240 millions de dollars (178 millions en 2022).

FAC vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et a mis en place des contrôles pour gérer le risque de contrepartie.

### Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements à court terme de FAC d'après l'évaluation de S&P.

Au 31 mars	20	2022		
	Quasi-	Placements	Quasi-	Placements
	espèces	à court terme	espèces	à court terme
Gouvernement et garantis par le gouvernement				
AAA	165 030	-	-	-
AA+	-	87 115	_	59 960
AA	-	-	_	69 813
AA-	29 432	18 965	_	166 662
A+	214 536	115 509	_	129 230
A	24 927	-	103 941	158 732
	433 925	221 589	103 941	584 397
Banques de l'annexe 1				
A-1+	58 007	-	-	-
A-1	49 899	-	39 999	_
	107 906	-	39 999	_
	541 831	221 589	143 940	584 397

### **Autres prêts**

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements de capital-risque liés à la dette. Elle gère le risque de crédit à l'aide d'une politique en matière de capital-risque approuvée chaque année par la direction et au moins tous les deux ans par le Conseil d'administration. FAC gère également le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec une diligence rigoureuse et en menant ses activités dans le respect des conventions de société en commandite de chaque fonds. Les gestionnaires de placement surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements et en font régulièrement rapport.

# b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités et à la division de la Trésorerie pour gérer efficacement le risque de marché. Des politiques et des limites en matière de risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de FAC sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres, et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêts.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif et du passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et de la valeur économique de l'avoir propre à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Nous soumettons à un contrôle *ex post* et validons le modèle de gestion de l'actif et du passif afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt tient compte de limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 5 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur économique de l'avoir propre ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. En fonction de la situation financière de FAC et en supposant une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement, les valeurs projetées des intérêts créditeurs nets et la valeur économique de l'avoir propre au cours des 12 prochains mois seraient affectées comme suit :

	2023 Effet	2023 Effet d'une		d'une
	augmentation	diminution	augmentation	diminution
	de 2 %	de 2 %	de 2 %	de 2 %
Variabilité des intérêts créditeurs nets	17 602	(16 729)	27 500	(30 500)
Limite	(72 735)	(72 735)	(71 900)	(71 900)
Variabilité de la valeur économique de l'avoir propre	(375 854)	326 072	(363 600)	343 400
Limite	(857 724)	(857 724)	(807 628)	(807 628)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

						Non sensible		
	sensible au taux	3 mois ou	De 3 à	De 1 an	Plus de	au taux	Total	
Au 31 mars	d'intérêt	moins	12 mois	à 5 ans	5 ans	d'intérêt	2023	2022
Actif								
Espèces et quasi-espèces	1 240 417	540 533	-	-	-	1 298	1 782 248	1 439 109
Rendement	5,05 %	4,45 %	-	-	-	-	-	-
Placements								
à court terme	-	117 902	101 113	-	-	2 574	221 589	584 397
Rendement <sup>(1)</sup>	-	2,96 %	4,61 %	-	-	-	-	-
Actifs financiers dérivés <sup>(2)(3)</sup>	_	_	_	_	_	220	220	_
Rendement <sup>(1)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_
Prêts	12 787 092	2 338 394	5 032 713	21 805 557	5 378 533	373 540	47 715 829	44 379 503
Rendement <sup>(1)</sup>	7,58 %	5,36 %	4,05 %	4,14 %	4,14 %	_	_	_
Autres prêts	_	11 552	5 826	6 683	1 452	_	25 513	50 443
Rendement <sup>(1)</sup>	_	9,94	9,97 %	8,93 %	8,44 %	_	_	_
Autres	_	-	_	-	_	721 257	721 257	830 571
Fotal de l'actif	14 027 509	3 008 381	5 139 652	21 812 240	5 379 985	1 098 889	50 466 656	47 284 023
Passif et capitaux propres								
Emprunts	-	16 728 196	4 555 107	15 454 500	4 456 000	175 290	41 369 093	38 184 284
Rendement(1)	-	4,12 %	2,61 %	2,18 %	1,76 %	-	-	-
Passifs financiers dérivés <sup>(2)(3)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	32
Rendement <sup>(1)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres	_	_	_	_	_	520 328	520 328	523 427
Capitaux propres								
de l'actionnaire	-	-	-	-	-	8 577 235	8 577 235	8 576 280
Total du passif et des capitaux								
propres	-	16 728 196	4 555 107	15 454 500	4 456 000	9 272 853	50 466 656	47 284 023
Écart total 2023	14 027 509	(13 719 815)	584 545	6 357 740	923 985	(8 173 964)	-	-
Écart total								
cumulatif 2023	14 027 509	307 694	892 239	7 249 979	8 173 964	-	-	-
cart total 2022	15 758 241	(16 158 238)	1 077 788	6 382 731	1 006 889	(8 067 411)	_	-
Écart total								

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

<sup>(2)</sup> Les montants nominaux des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des actifs financiers dérivés.

<sup>(3)</sup> Représente les montants nominaux des instruments dérivés, à l'exception du montant non sensible au taux d'intérêt.

# Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises aux emprunts en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société atténue le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise.

Les gains de change réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à 75 millions de dollars (aucun gain de change en 2022). Les pertes de change réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à 72 millions de dollars (1 million en 2022).

#### Instruments dérivés

FAC a recours à des instruments dérivés pour couvrir économiquement les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés permettent de modifier le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de sorte que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés à l'intérieur de fourchettes acceptables.

Les opérations sur dérivés donnent lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, ce qui se traduit par une variation dans le calendrier de comptabilisation des données.

### Avantages postérieurs à l'emploi

FAC est exposée à des risques financiers par le biais des placements des régimes de retraite agréés. Elle gère ces risques financiers grâce à une politique de placement qui est approuvée chaque année par la direction et au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition des actifs du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt, des placements en actions et d'autres formes de placements. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de valeur marchande, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

Les actifs des régimes de retraite sont répartis entre des actions et des fonds de placement à revenu fixe dont une portion importante du revenu fixe est composée d'obligations du Canada, ce qui permet de couvrir le passif entre les actifs des régimes et les passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes vise une attribution de 30 % des actifs investis dans des actions canadiennes et des actions mondiales, de 15 % dans les biens immobiliers et l'infrastructure globale, de 19 % dans les obligations canadiennes à long terme, de 6 % dans les obligations canadiennes à long terme financées par emprunt, de 10 % dans la dette privée canadienne à long terme et de 20 % dans les obligations à rendement réel avec superposition, ce qui augmente efficacement la durée des actifs de sorte qu'ils s'apparient mieux aux passifs des régimes. Les obligations canadiennes à long terme ont une durée de 14,6 ans et les obligations canadiennes à long terme financées par emprunt ont une durée de 43,7 ans. La dette privée à long terme canadienne a une durée de 14,6 ans et les obligations à rendement réel ont une durée de 28,8 ans. Dans l'ensemble, la durée estimative des actifs des régimes de retraite agréés est de 13,7 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes de retraite agréés est de 15,4 ans. La durée estimative des passifs des régimes de retraite supplémentaires est de 14,3 ans, alors que les actifs n'ont pas de date d'échéance définie.

La politique de financement des régimes de retraite est approuvée par le Conseil d'administration au moins une fois tous les trois ans. Elle définit deux objectifs principaux, soit de financer les prestations des régimes de retraite, évalués sur une base de continuité, et d'assurer un financement adéquat des prestations pour services futurs conformément à la loi en vigueur et aux dispositions du Régime de retraite des employés de FAC. En ce qui concerne la disposition à prestations déterminées du régime, FAC financera tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité supérieurs à la limite réglementaire minimale et peut, en tout temps à sa discrétion, verser des cotisations supplémentaires.

Approuvée une fois par année par le Conseil d'administration, la politique de gouvernance des régimes de retraite définit dans les grandes lignes la structure et les responsabilités du Conseil, des comités et de la haute direction à l'égard des régimes de retraite agréés et supplémentaires. Le manuel de gouvernance des régimes de retraite est approuvé chaque année par la haute direction et comprend les critères d'examen et de suivi des gestionnaires de placement et des fournisseurs tiers ainsi que les lignes directrices concernant les frais et les charges admissibles. L'ensemble des frais et des charges payées à l'aide des fonds des régimes sont examinés en fonction de ces lignes directrices afin de confirmer qu'ils sont admissibles.

# c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiements à leur échéance.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités et à la division de la Trésorerie pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites en matière de gestion du risque de liquidité permettent d'assurer que l'objectif de FAC visant à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation est atteint. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation dans l'éventualité où elle n'aurait pas accès à des fonds en raison de la survenance d'un événement sur le marché ou sur le plan opérationnel. Selon la cible établie, le portefeuille de placements total de la société doit pouvoir couvrir les besoins de trésorerie de la société pendant au moins les 30 jours civils qui suivent l'événement.

FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2023, la société disposait de 2 004 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements à court terme (2 024 millions en 2022);
- un accès à des emprunts et à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à FAC les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie:
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 75 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

# Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Au 31 mars				2023			
		Sorties de fonds					
	Valeur comptable	nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés	Comptable	Diutes	Tillois	3 111015	12 111013	a 3 ans	J alis
Créditeurs et charges à payer	91 939	91 939	29 540	4 216	58 183	_	_
Emprunts	41 369 093	41 369 093	1 592 596	1 369 372	4 861 789	19 248 336	14 297 000
Passifs des prêts Transfert	179 873	186 088	12 553	19 754	46 476	107 305	_
	41 640 905	41 647 120	1 634 689	1 393 342	4 966 448	19 355 641	14 297 000
Passifs financiers dérivés	_	_	_	_	_	_	_
	41 640 905	41 647 120	1 634 689	1 393 342	4 966 448	19 355 641	14 297 000
Au 31 mars				2022			
		Sorties de fonds					
	Valeur	nominales	Moins de	De 1 à	De 3 à	De 1 an	Plus de
	comptable	brutes	1 mois	3 mois	12 mois	à 5 ans	5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Créditeurs et charges à payer	84 274	84 274	38 209	1 919	44 146	_	_
Emprunts	38 184 284	38 184 281	1 318 299	1 347 928	5 448 008	16 173 046	13 897 000
Passifs des prêts Transfert	173 652	175 689	11 735	23 703	43 453	96 798	-
	38 442 210	38 444 244	1 368 243	1 373 550	5 535 607	16 269 844	13 897 000
Passifs financiers dérivés	32	32	3	-	29	_	
	38 442 242	38 444 276	1 368 246	1 373 550	5 535 636	16 269 844	13 897 000



RÊVER. BÂTIR. RÉUSSIR.